



CR du Conseil d'administration de l'ENS de Lyon du 18 novembre 2020 rédigé par les élu.es CGT

Des irrégularités à la pelle. Une absence totale de respect de l'instance et des élu-es

Pas moins de 4 irrégularités dans ce CA ont été pointées par vos élu.e.s CGT avec une « opiniâtreté » saluée par le président lui-même !!!

1 - le refus de discuter de la « question diverse » sur l'organisation des scolarités déposée par un élu étudiant dans les délais prévus par le Règlement Intérieur (RI), avec le soutien des élu.e.s CGT au CA. Cette question revenait sur les débats d'un précédent conseil, où la présidence s'était engagée à travailler avec les élu.es étudiants en particulier sur la question de la communication des crédits École et de la validation des plans d'études. Elle faisait suite à l'amendement soumis au CA du 29 sept sur les conditions de rentrée et de scolarité normalienne que le président avait une première fois reporté au CA d'octobre (en arguant du besoin de documenter les problèmes soulevés ou « d'instruire le dossier »). Un sondage auprès des étudiants (500 réponses) analysé et le document remis par les élu.es n'ont pas suffi à convaincre notre direction de la nécessité (réglementaire !) d'en discuter. L'impact de la crise sanitaire sur les scolarités, notamment en ce qui concerne les séjours à l'étranger, touche de nombreux étudiants et devait aussi être abordé. Vos élu.e.s ont lu une déclaration en début de séance pour se plaindre de cette décision injustifiée et irrespectueuse des prérogatives des élus, et ont rappelé en fin de séance cette irrégularité.

2 - le refus de se soumettre à l'obligation légale (décret 82-447 du 28 mai 82 chap I) de fournir des locaux et des moyens syndicaux à toutes les organisations syndicales représentatives dans notre établissement. Le point a été défendu puis rappelé en fin de séance par vos élu.e.s. Le président a encore une fois repoussé une prise de décision, mais s'est engagé toutefois à traiter de la question avec le DGS très rapidement.

3 - le refus historique qui avait suscité un mouvement de grève et la colère des personnels début 2019, de communiquer aux administrateurs.trices les informations relatives aux « primes dites dérogatoires » ainsi dénommées dans tous les documents présentés en instance : critères, montants, évaluations, somme totale, budgets... Vos élu.e.s ont rappelé qu'il s'agit pourtant d'argent public et que la loi prévoit que ces dépenses soient transparentes.

4 – comme il y a quelques mois au CHSCT, nous constatons que le Conseil d'administration dans son format « normalien » est une séance publique (contrairement à la réglementation) : présence de personnes non élues qui ne font pas partie de cette instance permet le « remplissage de salles par un public acquis » pendant toute la durée de l'instance : *VP études-VP recherche-Cheffe de cabinet – DRH- service communication-etc.*

Prochaine séance 17 décembre : visiblement comme le président a transformé le CA en instance publique, les personnels et les étudiants seront les bienvenus !!!

Ouverture du CA

ODJ (Cf détail en fin de document) : Ce CA comportait essentiellement des points liés au budget de l'École, à sa politique indemnitaire, aux bilans de l'année 2019, au suivi de l'engagement décennal, plus des questions diverses soulevées par les élu.e.s étudiants au sujet de l'aide pour les étudiant·es en difficulté ayant dû financer une connexion à Internet pour suivre leurs cours en distanciel).

Déclaration liminaire des élues CGT :

« Au nom des élues CGT au CA, Monsieur le président, mesdames et messieurs les administrateurs,

Un élu étudiant, a adressé au président le 11 novembre une question diverse concernant la rentrée 2020 et la scolarité dans la situation singulière et difficile de la crise sanitaire. Cette question faisait suite au dépôt d'un amendement lors du CA du 29 septembre que le Président avait refusé de soumettre au vote, expliquant qu'il fallait réunir des données chiffrées concernant les problèmes de scolarité posés (plans d'études validés très tardivement, conditions de redoublement inacceptables, etc), et s'était engagé à soumettre cet amendement au vote lors du CA d'octobre. A leur courrier du 11 novembre les élus étudiants, soutenus par la CGT, avaient joint les résultats d'un sondage auprès de 500 étudiants concernant la scolarité normalienne et des éléments d'analyse permettant de faire apparaître de nombreux dysfonctionnements anxiogènes pour tou.te.s. Nous faisons notre travail d'élus et attendons que ce travail soit respecté, donc que cette « question diverse » déposée dans les délais réglementaires prévus de 5 jours avant le CA, soit discutée sans délai. »

Interventions dans le même sens des élus SNESUP et étudiants

Réponse du président : repoussé au CA de décembre, car nous ne sommes pas prêts (merci la VP Etudes, qui n'a pas instruit le (lourd) dossier !)...

Les 4 élus étudiants et 7 élu.es des personnels rappellent au président par écrit son engagement de traiter cette question diverse au CA d'octobre. Cette question fait suite à un travail considérable de la part des élu.e.s étudiant.es pour mettre en place un sondage auquel avaient répondu plusieurs centaines d'étudiant.es. Mais le président a décidé qu'il n'y aurait non seulement pas de vote, mais pas même de discussion !! Visiblement notre président a encore décidé de repousser ce point *ad vitam*...

Pourquoi ce refus ? Notre président aurait-il peur d'un dialogue, d'échanges et d'un vote démocratique (pourtant totalement acquis à sa cause) ?

Quand pourra-t-on travailler correctement dans les instances? Démocratiquement ?

1) Décision budgétaire et financière

I.1 Budget rectificatif 2020 : voté

700 000 euros = le cout de la crise sanitaire reste à la charge de l'établissement pour le moment.

Pour : élu-es étudiants – 1 élu SNESUP – 1 élu SUD – élu-es liste « indépendante »

Abstentions : 1 élu SNESUP – 2 élues CGT

I.2 Rehaussement des plafonds indemnitaires, prime exceptionnelle liée à l'épidémie de covid-19 et prime exceptionnelle de fin d'année : adopté

Intervention du Snesup et de la CGT sur l'opposition aux primes non-égalitaires entre les personnels BIATSS et les enseignants-chercheurs(EC-Biatss) et sur le montant de 500€ nets annoncé en octobre qui se serait transformé en 440€ nets..

Président: « les syndicats mentent. Je m'engage à ce que ce soit 500 euros nets. On vérifiera sur les fiches de paie de décembre ».

Réponse des élus : nous nous méfions des engagements pris ici, voir celui pris pour la discussion en CA des dysfonctionnements concernant la scolarité normalienne en septembre, qui n'a pas été respecté. On n'est pas rassurées !

Vote :

Pour : les élu-es liste « indépendante » et 1 élu SNESUP- 1 élu SUD

Abstention : 2 élues CGT et 1 élu SNESUP

I.3 Sorties d'inventaire : adoptées

2). Décisions réglementaires

II.1 Bilan social 2019 adopté

Voir détails en PJ des nombreuses questions sur le bilan social par les élu-es CGT

II.2 Rapport d'activité : adopté

Pour : élu-es liste « indépendante » et 2 élus SNESUP-SUD – 1 élu étudiant

Abstention : 2 élues CGT + 1 élu SNESUP + 1 élu étudiant

II.3 Evolution de l'attribution de la nouvelle bonification indemnitaire (NBI) : adoptée

Vos élu.e.s CGT rappellent que la NBI est une prime individuelle et individualisée, et revendiquent l'augmentation des points d'indice et non un saupoudrage de primes pour les plus « méritants » au détriment des collectifs de travail.

Intervention SUD

Pour : 4 élu-es liste « indépendante »

Abstentions : 1 élue « liste indépendante » 1 élu étudiante

Contre : les 5 élu-es SNESUP-CGT-SUD, 1 élu étudiant

II.4 Demandes de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal

8 cas examinés : mise en minorité à plusieurs reprises de la présidence

II.5 Désignation d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration du Musée des Confluences : adoptée

8 pour 10 abstentions – relative majorité

Amendement de modification du calendrier d'aide Covid pour la connexion internet aux étudiants boursiers échelon 2 et plus (*le texte initial prévoyait que l'aide ne soit versée qu'aux étudiant-es ayant transmis leurs factures avant le 19 novembre, c'est-à-dire la date d'entrée en vigueur du dispositif ! Ce fonctionnement, qui fait reposer le soutien aux étudiant-es sur une communication préalable officielle des équipes pédagogiques, met les étudiant-es dans des situations inégales et ne pouvait pas être efficace. C'est pourquoi les élu.e.s étudiants ont soumis un amendement proposant que l'aide puisse être demandée jusqu'au 15 décembre et qu'elle puisse également être demandée pour des dépenses faites depuis le 21 septembre, date du début des cours dont une grande partie était en distanciel avant même le confinement.*)

Vote : 13 voix contre 2 (président et procuration Région) Président mis en difficulté

Les élus étudiants et Snesup-sud reviennent sur la question diverse sur la scolarité. Le Président les interrompt (ah les belles pratiques de notre direction...).

Avant clôture des débats, interventions syndicales des élues CGT :

Rappel de 3 points non-réglementaires et illégaux de ce CA : 1) question diverse réglementaire non discutée pour cause de décision autoritaire injustifiée de la présidence 2) locaux syndicaux non réglementaires, au mépris du décret applicable 3) primes « dérogatoires » opaques et non portées à la connaissance des administrateurs, comme toute dépense publique doit l'être.

Nous, administrateurs CGT, demandons le respect des règlements et lois en instance.

Vos élues CGT du CA qui ne lâchent rien !!!!